

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 26 septembre 1950.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 3295/Succ.

Objet:

Succession Cuypers..- 19⁵⁰

gp. 9.
Succession
Cuypers

Ruhengeri



10329

Monsieur le Curateur,

Me référant à votre lettre N° 153/Succ. du 1er
écoulé, j'ai l'honneur de vous faire tenir, en annexe, le
procès-verbal dressé à l'occasion de l'affichage de l'avis
au public annonçant la vente publique et aux enchères de
deux parcelles à usage industriel en territoire de Ruhengeri
(succession Cuypers)..-

Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,

P. O.
J. Van Thiel

Monsieur le Curateur aux Successions
du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA..-

=====

PROCES VERBAL D'AFFICHAGE.-

=====

L'an mil neuf cent cinquante, le sixième jour du mois de septembre ;

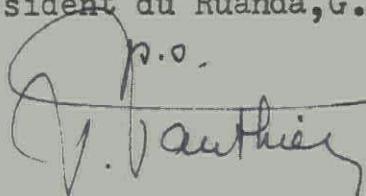
Nous SANDRART, Georges, Victor, Résident du Ruanda à Kigali, certifions avoir procédé à l'affichage de l'avis au public annonçant la vente publique et aux enchères de deux parcelles à usage industriel en Territoire de Ruhengeri, provenant de la succession de Monsieur Antoine CUYPERS, suivant avis du vingt huit août mil neuf cent cinquante de Monsieur le Curateur aux successions à Usumbura.

De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Kigali, le 6 septembre 1950.

Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,

p.o.


G. Sandrart

